

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

DIX-HUITIÈME SESSION

PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET DU SECRÉTARIAT DE LA CIPV POUR 2024

POINT 19.2 DE L'ORDRE DU JOUR

(Document établi par le secrétariat de la CIPV)

1. Introduction

- [1] En 2014, la recommandation n° 1 de l'évaluation relative au renforcement du secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) indiquait ce qui suit: «Il faut élaborer un plan de travail et budget annuel pour le secrétariat, qui sera approuvé par le Bureau et qui devra contenir des objectifs clairs et réalisables, détailler autant que possible les activités et recenser les ressources humaines et financières nécessaires [...]»
- [2] Depuis, le Bureau de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) et le Comité financier de la CIPV élaborent avec le secrétariat de la CIPV des budgets annuels qui doivent être présentés à la CMP.
- [3] Le Plan de travail et budget du secrétariat de la CIPV pour 2024, qui figure à l'appendice 1 du présent document, est en cours d'élaboration depuis juillet 2023. La version actuelle est le résultat de nombreuses révisions, dont les dernières ont été approuvées par le Bureau de la CMP en décembre 2023.

2. Principaux résultats et produits

- [4] Le présent Plan de travail et budget englobe toutes les activités de base du secrétariat de la CIPV (appendice 1). Il est lié au Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030, dans lequel chaque équipe du secrétariat est chargée de certains éléments du programme de développement de la CIPV (appendice 1). Le résultat global de l'exécution du Plan de travail et budget pour 2024 devrait faire avancer la mission de la CIPV et contribuer aux efforts mondiaux en faveur de la protection de la sécurité alimentaire et de l'environnement, tout en facilitant le commerce. On trouvera ci-après le plan de travail et les produits qui correspondent à chaque équipe du secrétariat.

3. Gouvernance de la CIPV et Équipe chargée de l'intégration et de l'appui

3.1 Contexte

- [5] L'Équipe chargée de l'intégration et de l'appui au sein du secrétariat de la CIPV est responsable de la communication et de la coopération internationale (partenariats), l'un des trois domaines d'activité de base définis dans le Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030. Il lui incombe également de piloter les activités du secrétariat consacrées à deux éléments du programme de développement de la CIPV énoncés dans le Cadre stratégique, à savoir, d'une part, les activités relatives à l'évaluation et à la gestion des effets du changement climatique sur la santé des végétaux et, d'autre part, celles ayant trait à la coordination à l'échelle mondiale des recherches dans le domaine phytosanitaire.
- [6] L'Équipe entend exécuter les tâches et les activités définies dans son plan de travail 2024 à l'appui de la mission de la CIPV qui consiste à «protéger les ressources végétales mondiales et [à] faciliter le commerce sans risque», dans le cadre des sept domaines principaux précisés ci-après.

3.2 Gouvernance et stratégie

- a) Coordination de la 18^e session de la CMP (ce qui inclut les activités de liaison avec la FAO et le Bureau de la CMP, les lettres d'invitation du Directeur général adressées aux parties contractantes, la vérification des pouvoirs, la coordination de la documentation, la logistique et les activités de communication).
- b) Coordination de quatre réunions du Bureau de la CMP.
- c) Coordination de la réunion annuelle du Groupe de la planification stratégique.
- d) Coordination des réunions des groupes de réflexion de la CMP sur les sujets suivants:
 - mise en œuvre des éléments du programme de développement énoncés dans le Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030;
 - questions liées au changement climatique, enjeux phytosanitaires et coordination à l'échelle mondiale des recherches dans le domaine phytosanitaire.
- e) Suivi des décisions prises par la CMP à sa 17^e session concernant les groupes de réflexion sur les éléments du programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV et sur les communications.
 - Élaboration des prospectus consacrés aux éléments du programme de développement énoncés dans le Cadre stratégique de la CIPV.
 - Création d'un groupe de réflexion sur la coordination à l'échelle mondiale des recherches dans le domaine phytosanitaire.
 - Mise en œuvre de la stratégie de communication.
 - Mise en œuvre du cadre de partenariat.
- f) Appui apporté aux réunions des organes/comités subsidiaires (points d'information du Comité des normes, du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et du Comité financier).
 - Appui apporté à la nouvelle initiative visant à apporter les dernières touches à la proposition de création d'un programme phytosanitaire pour l'Afrique (PPA), et organisation d'ateliers de formation de formateurs et d'autres réunions pertinentes.

3.3 Communication et sensibilisation

- a) Coordination des activités de communication du secrétariat de la CIPV au moyen de la mise en œuvre de la stratégie de communication de la CIPV et du plan de communication du secrétariat pour 2024.
- b) Coordination de la célébration de la Journée internationale de la santé des végétaux (12 mai 2024) et suite à donner à cette manifestation.
- c) Coordination, avec la Division de la production végétale et de la protection des plantes (NSP), de la célébration de la Journée internationale de la santé des végétaux et suite à donner à cette manifestation.
- d) Coordination du programme de publications de la CIPV (planification, élaboration – révision, mise en page, traduction et publication, entre autres – et promotion d'une centaine de publications chaque année).
- e) Coordination, révision et mise en ligne des articles, annonces et appels de la CIPV.
- f) Coordination de la présence de la CIPV sur les réseaux sociaux, publication de messages et suivi, notamment en ce qui concerne les statistiques.
- g) Coordination du processus de mise en place d'un nouveau groupe de travail chargé de la communication de la CIPV ou d'un comité de coordination et organisation des webinaires de la CIPV.
- h) Élaboration de supports de communication et de sensibilisation, et conception de nouveaux contenus destinés au Portail phytosanitaire international (PPI):
 - production du bulletin d'information mensuel de la CIPV;

- relations avec les médias et suivi;
- réseaux sociaux.

3.4 Gestion de l'information

- a) Actualisation, suivi et maintenance du PPI et des outils en ligne correspondants, et traduction dans les langues officielles de la FAO.
- b) Application des résultats de l'examen et de la refonte du PPI à la suite de la mise en service.
- c) Maintenance, actualisation et suivi du site web de la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique.
- d) Suivi, maintenance, actualisation et gestion du Système de mise en ligne des observations et d'autres outils en ligne.
- e) Génération de statistiques relatives au PPI, au Système de mise en ligne des observations et aux réseaux sociaux.

3.5 Partenariats

- a) Coordination des partenariats avec les partenaires extérieurs (système des Nations Unies, organisations intergouvernementales, instituts de recherche et universités, secteur privé), organisation d'initiatives conjointes et actualisation des coordonnées sur les pages du PPI.
- b) Participation aux réunions du comité consultatif d'Euphresco, de la «flottille de la communication sur la biodiversité», du comité directeur d'InforMEA et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).
- c) Coordination des relations avec la FAO (NSP, Bureau de la communication [OCC], Division des partenariats et de la collaboration au sein du système des Nations Unies [PSU], Division de la transformation numérique et de l'informatique [CSI], etc.).
- d) Mise en œuvre du cadre de partenariat de la CIPV (coordination et développement des activités menées avec les partenaires extérieurs et actualisation de la page du PPI consacrée à la coopération extérieure).
- e) Liaison avec les divisions, les bureaux régionaux et les bureaux sous-régionaux de la FAO concernés.

3.6 Activités du réseau de la CIPV

- a) Coordination et organisation de trois séances de la 36^e Consultation technique des organisations régionales de la protection des végétaux.
- b) Coordination du comité d'organisation du secrétariat de la CIPV (à l'échelle mondiale) et organisation de sept ateliers régionaux de la CIPV, et notamment coordination des allocations budgétaires destinées aux ateliers régionaux.
- c) Coordination et organisation d'une réunion de fonctionnaires de la CIPV chargés de la santé des végétaux dans le cadre du PPA.

3.7 Appui technique

- a) Aide en ce qui concerne les nouveaux ravageurs (CIPV) et les enjeux phytosanitaires (CIPV et FAO).
- b) Coordination et exécution d'un plan d'action contre les répercussions du changement climatique sur la santé des végétaux, par l'intermédiaire du Groupe de réflexion sur les effets du changement climatique sur la santé des végétaux; production de guides et sensibilisation.

3.8 Appui au secrétariat de la CIPV et gestion interne

- a) Coordination des réunions internes de la CIPV, selon les besoins.

- b) Coordination du travail des traducteurs et des graphistes de la CIPV.
- c) Coordination du groupe de travail de la CIPV chargé de la Journée internationale de la santé des végétaux et participation à l'équipe spéciale de NSP chargée du développement stratégique et de la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2032 de la FAO, aux activités de communication et de sensibilisation, et au comité de rédaction.
- d) Appui à l'examen régulier du Plan de travail et budget du secrétariat de la CIPV pour 2024.
- e) Soutien et coordination des ressources humaines de l'Équipe chargée de l'intégration et de l'appui.
- f) Coordination, établissement et diffusion de l'historique mensuel des manifestations de la CIPV.

4. Plan de travail 2024 de l'Unité chargée de l'établissement des normes

(Présenté au Comité des normes, qui en a pris note, en novembre 2023)

4.1 Contexte

- [7] Actuellement, les principales fonctions de la CMP et du secrétariat de la CIPV consistent à élaborer et à adopter des normes, des recommandations, des protocoles de diagnostic et des traitements phytosanitaires. La FAO offre un espace neutre qui permet aux membres de négocier des instruments internationaux comme la CIPV. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) considère les normes de la CIPV comme des normes internationales de référence pour le commerce des produits végétaux.
- [8] Aux termes de l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, les normes élaborées sous l'égide de la CIPV sont les seules normes internationales applicables en matière de santé des végétaux. Les normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) sont adoptées par la CMP et entrent en vigueur une fois que les pays introduisent les obligations correspondantes dans leur législation nationale. Les membres de l'OMC considèrent que les normes de la CIPV constituent la base des mesures phytosanitaires appliquées dans les échanges commerciaux.
- [9] Le Comité des normes de la CMP dirige les travaux d'élaboration de normes de la CIPV. Il bénéficie de l'appui de différents groupes techniques et groupes de travail d'experts, ainsi que du secrétariat de la CIPV.
- [10] L'Unité chargée de l'établissement des normes s'emploie à faciliter de manière efficace l'élaboration de normes internationales harmonisées grâce à un processus transparent et inclusif qui répond aux besoins des parties contractantes.
- [11] On trouvera ci-après un résumé du plan de travail de cette unité pour 2024. Des renseignements sur ses membres et leurs principaux domaines d'activité sont disponibles sur le PPI¹.
- [12] Aux annexes 1 et 2 du document qui a été présenté au Comité des normes en novembre 2023, et qui peut être consulté sur le PPI², on trouvera respectivement un projet de liste d'activités pour 2024 et un calendrier provisoire.
- [13] Outre l'appui apporté au Comité des normes et à ses activités directes (documents de travail, appels, décisions par voie électronique et organisation de réunions), l'Unité chargée de l'établissement des normes soutient l'ensemble de la gestion et des activités des groupes techniques et du secrétariat de la CIPV, de certains groupes de réflexion de la CMP, ainsi que les activités de liaison avec les services de traduction de la FAO. Elle soutient aussi d'autres organes subsidiaires de la CIPV (le Bureau de la CMP et le Groupe de la planification stratégique, par exemple), et continue de coordonner les activités liées à deux éléments du programme de développement énoncés dans le Cadre stratégique de la CIPV

¹ Présentation des membres de l'Unité chargée de l'établissement des normes (en janvier 2024): www.ippc.int/en/publications/2463/ (en anglais).

²2024 Tentative work plan for the IPPC Secretariat: Standard Setting Unit. <https://www.ippc.int/en/publications/92954/>.

2020-2030: 1) normes portant sur des marchandises ou des filières; 2) travail en réseau avec les laboratoires de diagnostic. Le programme de développement présenté dans le Cadre stratégique a été communiqué à l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre. Les membres de l'Unité chargée de l'établissement des normes représentent également le secrétariat de la CIPV lors des différentes réunions organisées par la FAO et divers partenaires. Il est prévu qu'en 2024, le Comité des normes tiendra des réunions en présentiel au siège de la FAO aux dates préalablement indiquées, comme suit:

- Réunion de mai du Comité des normes: du 6 au 10 mai 2024
- Réunion du Groupe de travail du Comité des normes (CN-7): du 13 au 15 mai 2024
- Réunion de novembre du Comité des normes: du 18 au 22 novembre 2024
- Dans l'attente des décisions qui doivent être prises par le Comité des normes, il est prévu que les NIMP et documents ci-après soient présentés pour adoption et en vue de leur présentation pour consultation en 2024³.

Projets présentés pour adoption par la CMP à sa 18^e session (2024):

[14] Il est prévu que les NIMP suivantes soient présentées à la 18^e session de la CMP (avril 2024), pour adoption:

- trois projets de NIMP: projet de révision de la NIMP 4 (*Exigences pour l'établissement de zones indemnes*) (2009-002); projet d'amendements 2022 à la NIMP 5 (*Glossaire des termes phytosanitaires*) (1994-001); projet d'annexe à la NIMP 37 (*Détermination du statut d'hôte des fruits à l'égard des mouches des fruits [Tephritidae]*), intitulé «Critères relatifs à l'évaluation des informations disponibles pour la détermination du statut d'hôte d'un fruit pour des mouches des fruits» (2018-011);
- un projet de traitement phytosanitaire: projet d'annexe à la NIMP 28 (*Traitement par le froid de Citrus sinensis contre Thaumatotibia leucotreta*) (2017-029).

[15] **Période de consultation sur les projets de spécification (du 1^{er} juillet au 30 septembre, 90 jours):**

- Révision globale du projet de norme réorganisée relative à l'analyse du risque phytosanitaire (2023-037)
- Annexe à la NIMP 38 (*Déplacements internationaux de semences*), intitulée «Élaboration et utilisation d'approches systémiques pour la certification phytosanitaire des semences» (2018-009)

[16] **Période de notification des protocoles de diagnostic en 2024 (du 5 janvier au 20 février ou du 1^{er} juillet au 15 août):**

- Révision du protocole de diagnostic 09: Genre *Anastrepha* Schiner (2021-002)
- Révision du protocole de diagnostic 27: *Ips* spp. (2021-004)
- Révision du protocole de diagnostic 25: *Xylella fastidiosa* (2021-003)

[17] **Première consultation de 2024 (du 1^{er} juillet au 30 septembre, 90 jours):**

Projets de NIMP:

- Révision de la NIMP 26 (Établissement de zones exemptes de mouches des fruits [Tephritidae]) (2021-010)
- Annexe à la NIMP 23 (*Directives pour l'inspection*), intitulée «Inspections sur le terrain (y compris pendant la période de végétation)» (2021-018)

Trois projets de traitement phytosanitaire:

- Projet d'annexe à la NIMP 28: Combinaison du traitement par atmosphère modifiée et du traitement par irradiation contre *Trogoderma granarium* (2023-032)
- Projet d'annexe à la NIMP 28: Traitement par irradiation contre *Pseudococcus baliteus* (2023-033)

³ Voir le calendrier sur le PPI: www.ippc.int/year/calendar/ (en anglais).

- Projet d'annexe à la NIMP 28: Traitement par irradiation contre *Paracoccus marginatus* (2023-034)

Trois projets de protocole de diagnostic (du 30 janvier au 3 mai 2024, période de consultation de 90 jours pour les projets de protocole de diagnostic uniquement):

- Espèces de pospiviroïdes (sauf *Potato spindle tuber viroid* [protocole de diagnostic 7]), (2018-031), priorité 2
- Heterobasidion annosum sensu lato (2021-015), priorité 3
- *Meloidogyne mali* (2018-019), priorité 3

Projets de spécifications:

- Révision globale du projet de norme réorganisée relative à l'analyse du risque phytosanitaire (2023-037)
- Annexe à la NIMP 38 (*Déplacements internationaux de semences*), intitulée «Élaboration et utilisation d'approches systémiques pour la certification phytosanitaire des semences» (2018-009)

[18] Deuxième consultation de 2024 (du 1^{er} juillet au 30 septembre, 90 jours):

Deux projets de NIMP:

- Projet d'annexe à la NIMP 46 (*Normes pour des mesures phytosanitaires relatives à des marchandises*), intitulé «Déplacements internationaux de fruits de *Mangifera indica*» (2021-011), priorité 1
- Projet d'annexe à la NIMP 39 (*Déplacements internationaux de bois*), intitulé «Utilisation d'approches systémiques pour gérer les risques phytosanitaires associés aux déplacements des marchandises en bois» (2015-004), priorité 3

Projet de traitement phytosanitaire:

- Projet d'annexe à la NIMP 28: Traitement thermique à la vapeur contre *Planococcus lilacinus* (2021-028)

[19] Réunions prévues en 2024:

- Réunion de mai, CN-7 et réunion de novembre du Comité des normes, et réunions des groupes techniques:
 - o Groupe technique sur les protocoles de diagnostic: octobre/novembre 2024
 - o Groupe technique sur les traitements phytosanitaires
 - o Groupe technique sur le Glossaire: décembre 2024 (à confirmer)
 - o Groupe technique sur les normes relatives aux marchandises
- **Groupe de travail d'experts (à décider par le Comité des normes)**
- Groupe de réflexion de la CMP, en attente des décisions de la CMP à sa 18^e session:
 - o Groupe de réflexion de la CMP sur l'aide alimentaire et les autres aides humanitaires
 - o Groupe de réflexion de la CMP sur le réseau de laboratoires de diagnostic
- Autres réunions (en collaboration avec les membres d'autres équipes du secrétariat de la CIPV)
 - o Ateliers régionaux de la CIPV en 2024 (en collaboration avec l'Équipe chargée de l'intégration et de l'appui du secrétariat de la CIPV)

[20] Autres activités:

- Publication des NIMP adoptées (dans toutes les langues de la FAO)
- Corrections à insérer dans les NIMP adoptées (dans toutes les langues de la FAO)
- Groupes d'examen linguistique
- Appels à candidatures d'experts et d'auteurs de protocoles de diagnostic et appels à transmission de documents de travail
- Décisions prises par voie électronique
- Consultation d'experts sur les protocoles de diagnostic

- Webinaires

[21] Supports de sensibilisation et de formation de l'Unité chargée de l'établissement des normes:

- Vidéo de formation du Système de mise en ligne des observations
- Vidéos sur les groupes techniques
- Vidéos de formation sur les appels à propositions de thèmes

[22] Liaison: au nom de la CIPV, certains membres de l'Unité chargée de l'établissement des normes mènent des activités de liaison avec, entre autres, les organisations suivantes⁴:

- Convention sur la diversité biologique (CDB)
- Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)
- Groupe de recherche sur les mesures phytosanitaires
- Groupe de recherche international sur les organismes de quarantaine forestiers
- Organisation mondiale du commerce – Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et secrétariat
- Programme alimentaire mondial (PAM)
- Organisation maritime internationale (OMI)
- Organisation mondiale des douanes (OMD)
- Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE)
- Organisation mondiale de la santé animale (OMSA)

5. Plan de travail 2024 de l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre

(examiné et recommandé au Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités)

5.1 Contexte

[23] Les parties contractantes à la CIPV s'engagent à promouvoir la prestation d'une assistance technique aux autres parties contractantes en vue de faciliter l'application de la Convention. En particulier, la CIPV promeut la fourniture d'un appui aux pays en développement en vue de renforcer l'efficacité de leurs organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) et leur capacité de tirer profit d'échanges commerciaux sans risque. Elle promeut également la participation aux organisations régionales de la protection des végétaux, sur laquelle repose la coopération au service de la concrétisation des objectifs de la CIPV au niveau régional.

[24] Le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités supervise les activités relatives à la mise en œuvre et au renforcement des capacités menées par l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre du secrétariat de la CIPV.

[25] En outre, l'Unité appuie les projets du Programme de coopération technique (PCT) et les projets phytosanitaires de la FAO et, à cet égard, elle:

- contribue au renforcement des capacités et des infrastructures des ONPV au service de la protection des végétaux;
- promeut la prévention des différends;
- aide les parties contractantes à mettre à jour leur législation phytosanitaire.

5.2 Stratégies: le plan de travail 2024 de l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre est parfaitement conforme au Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030

[26] Les objectifs de mise en œuvre et de renforcement des capacités seront atteints grâce à:

- l'accent mis sur l'impact global par ordre de priorité: international, régional et national;

⁴ On trouvera davantage d'informations à ce sujet sur la page web www.ippc.int/en/core-activities/external-cooperation/ (en anglais).

- la poursuite de la constitution d'une équipe solide et ayant le souci de la qualité, qui soutienne et mette en œuvre des idées novatrices;
- une coopération renforcée avec les parties prenantes afin de tirer le meilleur parti possible des ressources disponibles pour la mise en œuvre et le renforcement des capacités;
- une planification des travaux qui tienne compte des ressources affectées, et la mobilisation des ressources nécessaires.

5.3 Principales activités et réalisations

- **Gouvernance:** appui à la 18^e session de la CMP (2024), au Bureau, au Groupe de la planification stratégique, au Groupe de réflexion de la CMP sur les éléments du programme de développement du Cadre stratégique et au Groupe directeur du système d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles.
- Soutien aux **initiatives du secrétariat de la CIPV:** FAO-approche «Une seule santé», Groupe de travail chargé de la mobilisation de ressources, réunions de l'équipe de gestion.
- Appui au **Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités**, notamment aux réunions en présentiel et à distance, ainsi qu'à son sous-groupe (Observatoire de la CIPV) et à ses équipes chargées des questions suivantes: obligations des pays en matière de communication d'informations; ressources mises à disposition; commerce électronique; Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre; guides et supports de formation; évaluations des capacités phytosanitaires; projets; Équipe spéciale chargée des thèmes; *Fusarium* (TR4); et web.
- Gestion de la **liste des thèmes relatifs à la mise en œuvre et au renforcement des capacités** et présentation des recommandations du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités à la CMP.
- Élaboration et mise en œuvre du **plan de travail de l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre dans le domaine de la communication** (y compris les publications, les webinaires, les articles, les appels et les annonces), par l'intermédiaire de l'Équipe chargée de l'intégration et de l'appui et du Système de gestion des flux de travaux.
- Actualisation, une fois par an, des **informations en ligne relatives à la mise en œuvre et au renforcement des capacités**. Contributions aux fins de la refonte du PPI par l'intermédiaire de l'Équipe chargée de l'intégration et de l'appui; gestion des ressources mises à disposition.
- **Guides et matériel de formation.** Publication de guides sur la planification des interventions d'urgence, le commerce électronique et le traitement couvert par la NIMP 15 ainsi que de directives pour la prévention de la TR4; début d'un travail d'élaboration de guides et de supports de formation relatifs aux inspections fondées sur les risques et compétences attendues des spécialistes de la santé des végétaux; formulation d'un projet de spécifications concernant l'audit dans le contexte phytosanitaire.
- **Gestion de projets** (ou contributions dans le domaine phytosanitaire). Union européenne (UE), neuf évaluations des capacités phytosanitaires (pays du Marché commun de l'Afrique orientale et australe); UE, Cadre stratégique; Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), Centre de gestion des urgences; et Japon. Appui à six évaluations des capacités phytosanitaires dans des pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et du Pôle régional de recherche appliquée au développement des systèmes agricoles d'Afrique centrale (PRASAC) (Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce [STDF]). Appui à des projets de la FAO.
- **Observatoire de la CIPV:** mise en route de l'étude sur le commerce électronique.
- Des **évaluations des capacités phytosanitaires** sont gérées et menées dans neuf pays du Marché commun de l'Afrique orientale et dans les pays de la CEMAC (STDF); une étude théorique des capacités phytosanitaires est réalisée.
- **Organismes nuisibles d'apparition récente:** participation aux activités du secrétariat de l'Action mondiale contre la légionnaire d'automne (Groupe de travail technique FAO/CIPV).

- **Projet du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce:** examen des dons aux fins de l'élaboration de projets et des dons aux fins de la réalisation de projets, et appui en la matière.
- **Intégration** une fois par an, **dans le manuel relatif à la mise en œuvre et au renforcement des capacités, des procédures qui ont été mises à jour.**
- **Prévention des différends:** assistance fournie aux parties contractantes en fonction des demandes.
- **Ateliers régionaux de la CIPV:** participation aux réunions préparatoires portant sur l'élaboration du programme et les présentations; organisation et tenue d'au moins deux ateliers régionaux par l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre.
- Organisation et tenue d'une **formation avancée** (atelier en présentiel ou à distance dans le cadre de l'initiative «Une ceinture, une route»); mise en œuvre de démonstrations sur le terrain à Sri Lanka (mouches des fruits) et au Cambodge (*Fusarium R1* et *TR4*); coorganisation et tenue d'un atelier sur le commerce électronique avec l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes (sous réserve de financements disponibles).
- Poursuite et développement de la **coopération extérieure** avec les organisations suivantes: Commission européenne, CAB International (CABI), Comité de liaison Entrepreneuriat-Agriculture-Développement (COLEAD), Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), Global Express Association (GEA), STDF, Union postale universelle (UPU) et OMD (pour le commerce international).

5.4. Solution ePhyto de la CIPV

[27] La solution ePhyto de la CIPV est un outil qui permet de passer de la version papier d'un certificat phytosanitaire à une version numérique. Grâce à cet échange électronique entre pays, les transactions commerciales sont plus sûres, plus rapides et moins onéreuses. Le certificat ePhyto est l'équivalent électronique d'un certificat phytosanitaire au format XML. Toutes les informations contenues dans la version papier sont présentes dans la version ePhyto. Les certificats ePhyto sont établis conformément à la NIMP 12 (y compris l'appendice). Depuis septembre 2023, les activités ePhyto relèvent de l'Unité de la facilitation et de la mise en œuvre.

5.4.1 Activités prioritaires en 2024

- **Financement pérenne d'ePhyto** – Il s'agit de démarrer la mise en œuvre de la solution de financement pérenne si celle-ci est adoptée par la CMP à sa 18^e session.
- **Contributions et appui aux projets d'analyse coût-bénéfice du Centre d'investissement de la FAO et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur ePhyto/la certification électronique** – Les résultats seront utilisés pour encourager les pays à participer et pour montrer les effets d'ePhyto en matière de facilitation des échanges.
- **Traduction du Système national ePhyto générique (GeNS) en espagnol et en russe pour l'interface, et en espagnol, en français et en russe pour les manuels.**
- **Poursuite de l'intégration de fonctionnalités supplémentaires dans le GeNS.**
- **Organisation de formations destinées aux pays participants.**
- **Multiples certificats de signature électronique ou de sceau électronique pour chaque pays** – Il s'agit de faciliter l'utilisation de signatures électroniques ou de cachets électroniques relatifs au GeNS pour permettre l'accès au marché d'importation de l'UE (les essais sont achevés et la fonctionnalité est ajoutée à la demande du Centre international de calcul des Nations Unies [CIC]).
- **Poursuite de l'élaboration d'un mécanisme de coordination des activités menées avec la CNUCED et le Système douanier automatisé pour la saisie, le contrôle et la gestion (SYDONIA)** – Il s'agit de faciliter les liens entre la plateforme ePhyto et la nouvelle «plateforme» SYDONIA. Cette activité progresse lentement, avec l'assistance de la Banque mondiale.

- **Poursuite de l'amélioration de la validation** (longueur et format des champs).
- **Durcissement des critères d'usage** (afin d'éviter des envois massifs ou l'utilisation du service web par un seul pays) et **facilitation d'un usage plus large du système** par les nouveaux pays participant au GeNS.
- **Poursuite de la diffusion d'informations à l'intention de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), du Codex Alimentarius et d'autres organisations internationales** – L'objectif est d'élargir l'utilisation de la plateforme ePhyto à d'autres échanges de certificats électroniques, ce qui permettra de faire baisser les coûts globaux de la CIPV s'agissant d'ePhyto et pourrait faciliter la mise en place d'un véritable conseil de gouvernance.
- **Poursuite des mesures prises aux fins de la participation de la Türkiye, des pays d'Europe de l'Est qui ne font pas partie de l'UE et des pays d'Asie centrale** (au moyen d'une collaboration avec le Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale [CAREC] et les pays parties à l'Accord de libre-échange d'Europe centrale [ALEEC], entre autres).
- **Poursuite des mesures prises pour attirer plus de pays africains sur la plateforme ePhyto** (au moyen de la collaboration avec le Conseil phytosanitaire interafricain de l'Union africaine, l'Alliance mondiale pour la facilitation du commerce, le Groupe consultatif sectoriel ePhyto, le STDF et TradeMark Africa).
- **Finalisation de l'intégration du Burkina Faso, du Bangladesh et de la Zambie dans le système ePhyto** (au moyen d'une collaboration avec la Banque mondiale).
- **Poursuite des ateliers à l'intention des acteurs du secteur et des ONPV** (présentation en Égypte en février et au Brésil en avril, pour commencer).
- **Intégration du GeNS aux systèmes douaniers à guichet unique** – Le GeNS dispose d'un canal pour réaliser des envois vers les systèmes à guichet unique; il existe de nombreux systèmes à guichet unique autres que SYDONIA.

5.4.2 Activités en cours en 2024

- Réunions virtuelles mensuelles du Groupe directeur ePhyto
- Examens mensuels des dossiers à traiter et des demandes d'améliorations, en collaboration avec le Centre international de calcul des Nations Unies
- Débats mensuels avec la présidente du Groupe consultatif sectoriel ePhyto
- Points mensuels avec l'Alliance mondiale pour la facilitation du commerce
- Poursuite de la participation au Comité consultatif du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce sur la certification électronique

6. Ouvertures de crédits budgétaires

[28] Le budget proposé pour 2024, d'un montant total de 8,25 millions d'USD, prévoit une répartition révisée des ressources entre les trois activités de base, afin de renforcer constamment le travail de la CIPV sur la gouvernance et les stratégies ainsi que sur l'établissement de normes, tandis que les activités de facilitation de la mise en œuvre, d'intégration et d'appui sont bien avancées.

7. Programme ordinaire de la FAO

[29] Il est prévu que les crédits attribués au Plan de travail et budget du secrétariat de la CIPV pour 2024 s'élèvent à 3,45 millions d'USD. Cette somme a été répartie entre les activités sans aucun déficit budgétaire (appendice 1).

8. Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV

[30] Il est proposé que le Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV contribue au financement des activités à hauteur de 3,24 millions d'USD. Les dépenses de personnel représentent au total 48 pour cent de ce budget et les dépenses de fonctionnement devraient atteindre 52 pour cent (appendice 1). Il est important

de noter que l'exécution des activités inscrites au budget au titre du Fonds fiduciaire multidonateurs est totalement tributaire de la bonne volonté des donateurs.

9. Projets de la CIPV

[31] Le budget affecté aux projets que le secrétariat de la CIPV doit mettre en œuvre en 2024 s'élève à 0,75 million d'USD (appendice 1). Les activités prévues dans le cadre des projets vont de la gouvernance à la facilitation de la mise en œuvre en passant par l'établissement de normes.

10. Contributions en nature et autre appui destinés à la CIPV

[32] Pour 2024, les contributions en nature à la CIPV et les financements provenant d'autres sources (telles que le Programme de détachement des fonctionnaires de la FAO) s'élèvent à 0,8 million d'USD. Les contributions non monétaires fournies au secrétariat par les parties contractantes ou des organisations compétentes sont converties en valeur monétaire (USD) afin d'établir un budget dans le cadre d'une procédure transparente (appendice 1).

11. Conclusion et suggestions

[33] Le Plan de travail et budget du secrétariat de la CIPV pour 2024 est le résultat d'une réflexion approfondie menée par le Bureau de la CMP ainsi que par le Comité financier et le secrétariat de la CIPV afin qu'il soit réalisable compte tenu des tendances et contraintes globales en matière de financement. Il prévoit les allocations budgétaires et les activités ciblées dont le secrétariat a besoin pour améliorer ses résultats, parvenir à de plus grandes réalisations et renforcer sa capacité de servir les parties contractantes à la CIPV, compte tenu des ressources financières et humaines prévues.

[34] La CMP est invitée à:

- 1) *approuver* le Plan de travail et budget du secrétariat de la CIPV pour 2024.

Appendice 1 – Plan de travail et budget du secrétariat de la CIPV pour 2024

Mission de la CIPV - Protéger les ressources végétales mondiales contre les organismes nuisibles	(Résultats attendus/jalons – brève description)	Rubriques budgétaires de la FAO • Salaires des fonctionnaires du cadre organique • Salaires des agents des services généraux • Consultants • Contrats (protocoles d'accord, autres achats) • Frais de voyage • Frais généraux de fonctionnement	Source de financement (en milliers d'USD)					Total
			Programme ordinaire de la FAO	Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV (122/MUL)	Fonds fiduciaire du PPA	Appui en nature	Autre	
1. GOUVERNANCE ET GESTION								
1.1. GOUVERNANCE ET STRATÉGIES								
DÉPENSES (BRUTES) RELATIVES AUX FONCTIONNAIRES ET AUX RESSOURCES HUMAINES HORS FONCTIONNAIRES			937	216	-	-	-	1 153
FRAIS DE FONCTIONNEMENT			638	150	250	-	-	1 038
1.1.1. Commission des mesures phytosanitaires (CMP) (18^e session)								
Aide au voyage pour les participants de pays en développement	Les participants de pays en développement bénéficient d'une aide et le quorum de la CMP est assuré.	Frais de voyage	45	60				105
Traduction des documents de la CMP (autres que les projets de NIMP et les recommandations de la CMP) et du Cadre stratégique	Tous les documents de la CMP sont traduits et disponibles dans toutes les langues de la FAO.	Facturation interne de la traduction	220					220
Interprétation des sessions de la CMP	Les séances plénières de la CMP sont interprétées dans toutes les langues de la FAO.	Facturation interne de l'interprétation	106					106
Mise en œuvre du plan de communication	Des supports de communication sont produits et une couverture médiatique est assurée.	Frais généraux de fonctionnement	10					10
Mise à jour de la liste de thèmes – normes et mise en œuvre	Liste de thèmes actualisée en 6 langues deux fois par an	Facturation interne de la traduction	3					3
Organisation de la logistique et des activités d'appui	Toute la logistique est organisée.	Frais généraux de fonctionnement	20					20
1.1.2. Bureau de la CMP, Comité financier et Groupe de la planification stratégique								
Aide au voyage pour les participants de pays en développement	Facilitation de la participation des parties prenantes des pays en développement à trois réunions du Bureau et du Comité financier; note: frais de voyage du Groupe de la planification stratégique non pris en charge	Frais de voyage	19	40				59
Organisation de la logistique et des activités d'appui	Toute la logistique est organisée.	Frais généraux de fonctionnement	2					2
1.1.3. Comité des normes								
Aide au voyage pour les participants de pays en développement	Facilitation de la participation des parties prenantes des pays en développement à deux réunions du Comité des normes	Frais de voyage	50	25				75
Interprétation des réunions de mai et novembre du Comité des normes (sur l'augmentation des ressources au titre du Programme ordinaire)	Deux réunions du Comité des normes sont interprétées dans toutes les langues demandées.	Facturation interne de l'interprétation	150					150
Organisation de la logistique et des activités d'appui	Toute la logistique est organisée.	Frais généraux de fonctionnement	8					8
1.1.4. Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités								
Aide au voyage pour les participants de pays en développement	Facilitation de la participation des parties prenantes des pays en développement à une réunion du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités	Frais de voyage		25				25
Organisation de la logistique et des activités d'appui	Toute la logistique est organisée.	Frais généraux de fonctionnement	5					5
1.1.5. Programme phytosanitaire pour l'Afrique								
Achat et distribution de fournitures (pièges) et d'équipements (appareils mobiles destinés aux enquêtes sur le terrain) de terrain	Fournitures et équipements nécessaires livrés aux parties prenantes en temps voulu	Contrats			150			150
Organisation d'ateliers de formation	Organisation efficace et rapide d'ateliers de formation	Frais de voyage			100			100
Total partiel «Gouvernance et stratégies»			1 575	366	250	-	-	2 191
1.2. INTÉGRATION ET APPUI								
DÉPENSES (BRUTES) RELATIVES AUX FONCTIONNAIRES ET AUX RESSOURCES HUMAINES HORS FONCTIONNAIRES			290	686	-	280	-	1 256
FRAIS DE FONCTIONNEMENT			200	561	-	91	-	852
1.2.1. Gestion de l'information								
								-

Appendice 1 – Plan de travail et budget du secrétariat de la CIPV pour 2024

Mission de la CIPV - Protéger les ressources végétales mondiales contre les organismes nuisibles	(Résultats attendus/jalons – brève description)	Rubriques budgétaires de la FAO • Salaires des fonctionnaires du cadre organique • Salaires des agents des services généraux • Consultants • Contrats (protocoles d'accord, autres achats) • Frais de voyage • Frais généraux de fonctionnement	Source de financement (en milliers d'USD)					
			Programme ordinaire de la FAO	Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV (122/MUL)	Fonds fiduciaire du PPA	Appui en nature	Autre	Total
Maintenance à niveau des outils informatiques (Système de mise en ligne des observations, PPI) pour qu'ils répondent mieux aux besoins des utilisateurs	Système de mise en ligne des observations maintenu à niveau selon que de besoin	Contrats		100		6		106
	Frais d'hébergement des outils informatiques de la CIPV	Contrats	20					20
	Révision du PPI	Contrats		120				120
	Traduction du PPI	Contrats		70				70
	Les systèmes d'information de la CIPV (PPI, Phyto.info, Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique, évaluation des capacités phytosanitaires [ECP], outils d'apprentissage en ligne) sont maintenus à niveau et améliorés selon que de besoin, le processus de migration est amorcé.	Facturation interne		15				15
1.2.2. Communication et sensibilisation							-	
Organisation d'activités de communication	Organisation de 2-3 séminaires/manifestations de communication de la CIPV	Frais généraux de fonctionnement	5			20		25
Production et publication de documents de sensibilisation	Production, publication ou réimpression de documents de sensibilisation, notamment: rapport annuel 2022 de la CIPV, 10-12 notes d'information ou brochures de la CIPV, 3-5 vidéos, calendrier de bureau, gadgets portant le logo de la CIPV, documents de sensibilisation (réimpression), manuel de procédure	Contrats	50	4				54
1.2.3. Coopération internationale								-
Coordination et participation aux partenariats et aux activités de liaison de la CIPV	Organisation d'activités conjointes avec les partenaires de la CIPV ou participation à ces activités, notamment: CDB, OMD, Groupe de liaison des Conventions relatives à la biodiversité, PNUE, Comité SPS de l'OMC, groupe de travail du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce, bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO, etc.	Frais de voyage		15				15
1.2.4. Mobilisation de ressources								-
Organisation d'activités de mobilisation de ressources	Réalisation de missions auprès de donateurs potentiels	Frais de voyage		7				7
1.2.5. Réseau de la CIPV								-
Coordination et facilitation de la Consultation technique des organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV)	Réunion coordonnée entre les ORPV, avec une contribution au plan d'action	Frais de voyage	5					5
Organisation des ateliers régionaux annuels de la CIPV	Les participants concernés bénéficient d'une aide pour participer à sept ateliers régionaux annuels de la CIPV.	Frais de voyage	25	115		65		205
	Voyages de membres du personnel participant à des ateliers régionaux de la CIPV	Frais de voyage	20					20
1.2.6. Journée internationale de la santé des végétaux								-
Organisation de la Journée internationale de la santé des végétaux	Journée organisée avec succès selon le calendrier prévu	Contrats		30				30
1.2.7. Autre								-
Enregistrement du symbole visé dans la NIMP 15	Symbole visé dans la NIMP 15 enregistré ou renouvelé	Contrats	20	80				100
Fonctionnement général	Matériel informatique et autres équipements, entretien des bureaux et logiciels	Frais généraux de fonctionnement	20					20
NOUVEAU – Évaluation et gestion des effets du changement climatique sur la santé des plantes (DA 6)		Consultants		20				20
NOUVEAU – Coordination à l'échelle mondiale des recherches dans le domaine phytosanitaire (DA 7)		Consultants	20					20
Total partiel «Intégration et appui»			490	1 247	-	371	-	2 108
TOTAL PARTIEL «GOUVERNANCE ET GESTION»			2 065	1 613	250	371	-	4 299
2. ÉTABLISSEMENT DE NORMES								-
DÉPENSES (BRUTES) RELATIVES AUX FONCTIONNAIRES ET AUX RESSOURCES HUMAINES HORS FONCTIONNAIRES			603	245	-	157	-	1 005
FRAIS DE FONCTIONNEMENT			275	208	-	-	-	483

Appendice 1 – Plan de travail et budget du secrétariat de la CIPV pour 2024

Mission de la CIPV - Protéger les ressources végétales mondiales contre les organismes nuisibles	(Résultats attendus/jalons – brève description)	Rubriques budgétaires de la FAO • Salaires des fonctionnaires du cadre organique • Salaires des agents des services généraux • Consultants • Contrats (protocoles d'accord, autres achats) • Frais de voyage • Frais généraux de fonctionnement	Source de financement (en milliers d'USD)					Total
			Programme ordinaire de la FAO	Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV (122/MUL)	Fonds fiduciaire du PPA	Appui en nature	Autre	
2.1. Définition et hiérarchisation des thèmes								-
Lancement d'appels	Lancement d'un appel à communication de traitements phytosanitaires et examen des propositions	Facturation interne de la traduction	3					3
2.2. Rédaction et contributions d'experts								-
Organisation des activités des groupes de travail d'experts	Les participants concernés bénéficient d'une aide pour participer à au moins trois réunions physiques.	Frais de voyage	45	8				53
	Logistique organisée	Frais généraux de fonctionnement	6					6
Organisation des activités des groupes techniques	Les participants concernés bénéficient d'une aide pour participer à quatre réunions en personne de groupes techniques.	Frais de voyage	55	8				63
	Logistique organisée	Frais généraux de fonctionnement	6					6
Élaboration et actualisation de supports de formation destinés aux parties contractantes et aux membres du Comité des normes	Les supports de formation destinés aux parties contractantes, aux fins de leur participation au processus d'établissement de normes, et aux membres du Comité des normes ont été actualisés comme il convenait. Un programme de mentorat pour les nouveaux membres du Comité des normes a été mis en œuvre.	Frais généraux de fonctionnement	10	2				12
Organisation du Groupe de réflexion sur l'aide alimentaire	Organisation des réunions pertinentes Recommandation formulée à l'intention de la CMP sur le thème proposé	Frais de voyage	35					35
2.3. Consultations et adoption								-
Traduction des NIMP et des recommandations de la CMP en vue de leur adoption à la 19 ^e session de la CMP (2025)	Projets de NIMP et recommandations de la CMP présentés à la CMP en six langues (protocoles de diagnostic [PD] présentés en anglais et traduits après adoption)	Facturation interne de la traduction	45					45
Traduction des NIMP aux fins de consultations	Projets de NIMP présentés lors des consultations en trois langues (PD présentés en anglais et traduits après adoption)	Facturation interne de la traduction	30					30
Correction des traductions après adoption (groupes d'examen linguistique et corrections à insérer)	Les PD sont traduits et mis à disposition après adoption	Facturation interne de la traduction	5					5
2.4. Conteneurs maritimes – voie à suivre				50				50
2.5. Autre								-
Mise au point de supports de formation du Comité des normes	Des supports de formation sont mis au point et diffusés auprès des parties concernées	Frais généraux de fonctionnement	30					30
Contribution au fonctionnement interne	Fonctionnement efficace et efficient de l'Unité garanti et gestion des imprévus	Frais généraux de fonctionnement	5					5
NOUVEAU – NIMP portant sur des marchandises ou des filières				100				100
NOUVEAU – Réseau de laboratoires de diagnostic (DA 8)								-
Coordination et publication d'une liste de laboratoires de diagnostic mentionnant leurs compétences opérationnelles	Liste publiée	Activité réalisée par le personnel/des consultants		40				40
Total partiel «Unité chargée de l'établissement des normes»			878	453	-	157	-	1 488
3. FACILITATION ET MISE EN ŒUVRE								-
DÉPENSES (BRUTES) RELATIVES AUX FONCTIONNAIRES ET AUX RESSOURCES HUMAINES HORS FONCTIONNAIRES			412	415	-	286	425	1 538
FRAIS DE FONCTIONNEMENT			95	755	-	-	70	920
3.1 Renforcement des capacités								-
Amélioration de l'évaluation des capacités phytosanitaires	Outil ECP révisé	Contrats		95				95
Production d'un guide et de supports de formation	Personnel et experts de la CIPV bénéficient d'une aide pour participer à des groupes de travail	Frais de voyage		50				50
	Révision et publication	Contrats	20	10			30	60

Appendice 1 – Plan de travail et budget du secrétariat de la CIPV pour 2024

Mission de la CIPV - Protéger les ressources végétales mondiales contre les organismes nuisibles	(Résultats attendus/jalons – brève description)	Rubriques budgétaires de la FAO • Salaires des fonctionnaires du cadre organique • Salaires des agents des services généraux • Consultants • Contrats (protocoles d'accord, autres achats) • Frais de voyage • Frais généraux de fonctionnement	Source de financement (en milliers d'USD)					Total
			Programme ordinaire de la FAO	Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV (122/MUL)	Fonds fiduciaire du PPA	Appui en nature	Autre	
Réalisation d'une simulation d'infestation d'organismes nuisibles pour les pays du Marché commun de l'Afrique orientale et australe	Simulation d'infestation d'organismes nuisibles effectuée	Contrats					30	30
Organisation du cours sur le diagnostic de la TR4	Cours sur le diagnostic de la TR4 dispensé	Contrats		30				30
3.3. Obligations des pays en matière de communication d'informations								-
Gestion du programme relatif aux obligations des pays en matière de communication d'informations	Base de données et statistiques sur les obligations des pays en matière de communication d'informations actualisées	Activité réalisée par le personnel/des consultants	10					10
3.4. Autre								-
Contribution au fonctionnement interne	Fonctionnement efficace et efficient de l'Unité assuré et gestion des imprévus ainsi que formation du personnel	Frais généraux de fonctionnement	30				10	40
3.5 ePhyto								-
Organisation d'activités en rapport avec ePhyto	Réunions du Groupe directeur ePhyto organisées	Frais de voyage		15				15
	Des spécialistes ePhyto et des représentants de pays en développement bénéficient d'une aide pour participer à certaines réunions de renforcement des capacités.	Frais de voyage		15				15
NOUVEAU – Harmonisation de l'échange électronique de données								-
Mise en œuvre de la solution ePhyto sur la base d'un plan quinquennal	Solution ePhyto basée sur un plan quinquennal mise en œuvre (maintenance du GeNS et de la plateforme avec le CIC)	Contrats		410				410
NOUVEAU – Gestion des filières du commerce électronique et de l'envoi par voie postale ou par des services de livraison rapide (DA 3)								-
Production de guides et de supports de communication		Contrats		50				50
NOUVEAU – Élaboration d'orientations concernant le recours à des entités tierces (DA 4)								-
Autorisation des entités tierces – norme achevée	Production du guide mise en route	Contrats		65				65
NOUVEAU – Renforcement des systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'apparitions de foyers d'organismes nuisibles (DA 5)								-
Organisation de la réunion du Groupe directeur du système d'alerte et d'intervention en cas d'apparition de foyers d'organismes nuisibles			20	15				35
Production de guides et de supports de communication			15					15
Total partiel «Unité de la facilitation et de la mise en œuvre»			507	1 170	-	286	495	2 458
TOTAL			3 450	3 236	250	814	495	8 245